Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 48 (1897)

Heft: 5

Artikel: La méthode du contrôle [fin]

Autor: Muret, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-763616

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Es ist hier nicht der Ort, allen Ursachen, die dieser Erscheinung zu Grunde liegen, nachzuspüren. Sie illustriert aber für jetzt und die Zukunft die hohe Bedeutung aller geeigneten Massnahmen zur *Unfallverhütung.* Die Statistik der Unfälle verschiedener Länder weist übereinstimmend nach, dass die Verletzung bei der Land- und Forstwirtschaft hauptsächlich herrühren von *Fall, Zusammenbruch, Einsturz, Herab- und Umfallen von Gegenständen, Stich, Schnitt, Ritzen und Klemmen,* bei der Landwirtschaft viel ausgeprägter als bei der Forstwirtschaft, auch von Arbeitsmaschinen und Fuhrwerken. (Schluss folgt.)

La méthode du contrôle.

Par *E. Muret.*

(Fin.)

Récapitulation. Enfin, après chaque période, on réunira en tableau le resultat obtenu dans les différentes divisions au point de vue du peuplement restant et des exploitations faites; cette récapitulation fera clairement ressortir les avantages du contrôle qui nous paraît être le seul procédé imaginé jusqu'ici pour permettre au forestier de se rendre exactement compte de ce qu'il fait et surtout de ce qu'il devrait faire pour aménager correctement sa forêt.

Il y a dans son application trois inconnues que l'expérience devra chercher à résoudre en premier lieu.

1° *Le matériel sur pied à conserver.* On estime en général à 300 à 350 m³ par hectare, ce matériel moyen dans la futaie. Il ne faudra donc pas descendre en dessous de ce chiffre, mais au contraire chercher à l'augmenter tant que les inventaires n'auront pas fourni la preuve indéniable qu'à chaque augmentation de réserve, correspond une diminution de l'accroissement.

2° *La répartition la plus favorable entre les diverses catégories de grosseur.* On admet en général d'après les indications de Gurnaud, corroborées du reste par les faits: 50 % en gros bois, 30 % en bois moyens et 20 % du matériel total en petits bois. Il se peut fort bien qu'il y ait suivant les cas, avantage à changer

ces proportions, à augmenter par exemple la proportion de vieux bois si le sol doit rester longtemps couvert, à la diminuer au contraire suivant l'essence ou l'exposition, si une plus forte insolation est nécessaire à l'apparition d'un rajeunissement naturel.

Tout ces renseignements, nous serons donnés bien plus complètement et plus exactement par la comparaison des inventaires périodiques que par des considérations purement théoriques.

3° *Le taux de production à demander.* Les initiateurs de la méthode comptent obtenir de leur forêt un taux identique au taux agricole habituel, à savoir en moyenne le 3 % du capital forestier engagé. Pour un matériel de 350 m^3 (sylve) par hectare, cela représente un facteur d'accroissement annuel de 10,5 m^3 (sylve) par hectare. Si on songe que dans ce chiffre rentre aussi le produit des éclaircies, on peut admettre qu'il n'a rien d'exagéré pour une forêt normalement constituée, bien gérée et dans des conditions favorables. Lorsque les circonstances seront moins propices, le rerevenu absolu pourra baisser sans que pour cela le taux change; et cela tout d'abord par le fait que „l'indice de fertilité", c'est-à-dire le rapport entre le m^3 et la sylve diminuera; ou encore par le fait que le capital engagé sera moins considérable. Dans des circonstances tout à fait mauvaises, il est évident que le taux de production exigé devra être aussi abaissé.

Il ne suffit pas de connaître le taux moyen, il faut encore savoir comment le répartir entre les trois catégories de grosseur. En effet, dans les petits bois, le taux d'accroissement est très considérable; il est au contraire très faible pour les gros, malgré leur fort accroissement absolu, ceci à cause du gros capital représenté. Il ne faut donc pas, surtout dans cette dernière catégorie, fixer un taux d'accroissement trop élevé qui obligerait bientôt à entamer le capital. Il faut être très prudent sur ce chapitre, tant qu'on n'a pas un nombre suffisant d'inventaires à comparer. Le mieux est en attendant, de fixer un diamètre qu'on cherchera à obtenir pour les gros bois, on peut prendre par exemple 70 cm, qui est un maximum assez avantageux comme mesure marchande.

Si nous nous reportons à ce que nous avons dit ci-dessus, nous voyons que le contrôle est beaucoup moins une méthode donnant d'emblée des résultats absolument mathématiques applicables à toutes les forêts, — qu'un simple procédé permettant de trouver dans la forêt par des inventaires répétés, tous les matériaux néces-

saires à son meilleur agencement et à la détermination de son revenu.

Voyons maintenant, quels sont ses avantages.

1° En faisant à *intervalles rapprochés*, des *inventaires complets* de la forêt, le contrôle permet de se rendre très exactement compte de ce qu'on fait; on a de façon tangible, la démonstration complète de l'effet produit par les opérations effectuées. On peut donc d'après celà, modifier à chaque instant son mode de procéder, en vue du but qu'on recherche.

En outre, on a le grand avantage de faire reposer la possibilité sur un dénombrement intégral et non pas seulement sur le chiffre exact du matériel de la première période d'exploitation.

Enfin, en ne faisant l'aménagement que pour une courte période de six à dix ans et en se contrôlant chaque fois, on engage beaucoup moins l'avenir et on peut avancer beaucoup plus sûrement qu'avec un aménagement fait pour une révolution entière et basé en partie sur de simples appréciations.

2° Le contrôle est la *seule méthode, séparant* absolument *le capital du revenu* et permettant ainsi d'avoir une tenue de livres absolument commerciale. Le compte de caisse est donné par les inventaires, l'établissement du revenu par les calculs d'accroissement. Tout coupe dépassant le revenu est un emprunt fait à la forêt, c'est donc une diminution de capital. On amortit ou on rembourse comme on l'entend, en sachant toujours exactement où on en est.

Dans toutes les autres méthodes, cette séparation du capital et du revenu est beaucoup moins complète; il est souvent bien difficile d'expliquer pourquoi on coupe plus ou moins que l'accroissement.

3° En fixant simplement la possibilité annuelle en % du matériel sur pied, on s'est *débarrassé* de l'idée théorique et hypothétique *d'un âge d'exploitabilité* correspondant à tout un peuplement. En ne se basant pas sur la production par hectare, on s'est *affranchi* des notions beaucoup trop générales et d'une application si difficile dans la pratique de *matériel normal* et de *facteur normal de production* et on renonce à fixer l'accroissement probable par un facteur de fertilité nécessairement inexact, car l'accroissement dépend de plusieurs causes, variables dans une très large mesure et il ne peut être fixé ni pour un laps de temps aussi prolongé qu'une

révolution, ni pour une surface en bloc. Enfin, en renonçant à l'emploi de formules ou de données tirées de forêts boisées et traitées d'une façon particulière, le contrôle a le grand avantage de ne se *baser* que *sur des données réelles*: la constatation directe d'un capital et de son accroissement, et de remplacer ainsi le résultat des surfaces d'essai, par l'étude de la marche de la végétation dans une forêt entière et pour chaque forêt spécialement.

4° En basant la possibilité sur tout le matériel dénombré, le contrôle *renonce à la distinction* absolument *arbitraire* entre *produit principal* et *produit intermédiaire*. (Si ce n'est peut-être pour les éclaircies à faire dans des peuplements trop faibles pour être dénombrés.) On fait rentrer dans la possibilité comme cela est normal et juste, tous les arbres exploités pour une raison quelconque, dans quelque division que ce soit, pour peu qu'ils aient le diamètre minimal à dénombrer. On pourra en revanche classer les produits d'après leurs dimensions en produits de première, seconde ou troisième catégorie.

Il ne faut pas s'étonner si, avec tous ces avantages, le contrôle gagne du terrain de jour en jour: l'étude de ce procédé figure maintenant sur le programme d'enseignement de l'école de Nancy et c'est en cédant au fond à l'influence de Gurnaud, que le service forestier français a décidé — si nous ne faisons erreur:

1° De mettre à la base des aménagements l'inventaire *total* de la forêt.

2° De baser la possibilité sur le matériel total de la forêt, en tenant compte de la proportion relative des vieux et des jeunes bois et de faire rentrer dans la possibilité le produit des éclaircies comme celui des bois mûrs.

Des mesures semblables pourraient être prises chez nous, pour le plus grand bien de la forêt.

Nous n'avons pû donner ici, tout le détail des opérations du contrôle, nous avons simplement voulu attirer l'attention sur un procédé qui nous paraît digne d'être pris en considération et qui malgré tous ses avantages et malheureusement encore beaucoup trop peu connu chez nous.